



FICHE INFORMATION SEJOUR PASSERELLES 2026

ANAE : Le Domaine de la porte Neuve - Riec-sur-Bélon (29)

En 2026 le Réseau Passerelles est heureux de proposer **ce nouveau partenariat** avec une association sensible à l'inclusion et au handicap. Dans cette fiche séjour, vous allez pouvoir retrouver l'ensemble des informations pratiques concernant **ce séjour renforcé en 1/1 prévu du 25 juillet au 15 août.**

Le Domaine de la Porte Neuve, situé à Riec-sur-Bélon (Finistère), en Bretagne vous propose **son château, camping et parc de 32 hectares**, classé au patrimoine national, se déploie le long des berges de la rivière du Bélon, dans un environnement naturel préservé et apaisant.

Pensé pour être entièrement adapté aux personnes en situation de handicap, aux aidants et aux familles, ce domaine est un lieu de sérénité, de ressourcement, d'activités et de rencontres. Ce lieu est proche de **la plage de Bellangenet labellisée handi-plage**. Sur place, vous trouverez des sanitaires, un vestiaire et une douche PMR. 2 Hippocampes et 1 Tiralo sont mis à disposition.

Nous avons choisi pour vous 3 locatifs et le **Club Passerelles accueillera vos enfants dans un chapiteau**, qui sera aménagée spécialement par notre équipe de 3 animateurs pour **un taux d'encadrement de 1 encadrant pour 1 enfant.**

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le Domaine de la porte Neuve

25 Porte Neuve,

29340 Riec-sur-Bélon

<https://www.anae.asso.fr/lieux-de-vacances/riec-sur-belon/>

Tél : 02 98 09 84 64

Mail : contact@anae.asso.fr

[Localisation](#)

VOTRE HEBERGEMENT

Chaque semaine 3 locatifs sont disponibles et proposés **en pension complète**

La **référence exacte de votre hébergement** sera indiquée lors de votre réservation.

Nous vous proposons au choix :

- **2 Suites « confort » 4 pers :**
1 lit parental et 1 lit double qui peut être changé en 2 lits simples, salle de bain très spacieuse accessible PMR

- **1 Chambre PMR- 4 pers :** 1 lit parental et un lit double (pouvant être séparé en deux lits simples). Salle de bain de plain-pied

HEURES ARRIVEE & DEPART

ARRIVEE : le **samedi de 17h** En cas d'arrivée tardive, merci de prévenir directement l'hébergeur afin d'organiser votre arrivée.

DEPART : le **samedi avant 10h**.

CAUTIONS

Un dépôt de garantie de **480€** vous sera demandé avant votre arrivée. Il vous sera rendu après de votre départ, sauf en cas de dégradations ou de logement rendu sale.

ANIMAUX

De manière générale, les animaux sont interdits sauf accord écrit préalable entre la direction à voir directement avec eux.

En revanche, les chiens-guide et les chiens d'assistance sont admis, sans supplément.

LE CLUB PASSERELLES

Les enfants sont **accueillis dans un chapiteau**. Des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite sont accessibles non loin.

Si vos enfants nécessitent des changes allongés, il vous sera demandé de **laisser l'équipe accéder à votre logement** pour faire les changes.

Pour les modalités de fonctionnement du Club Enfants, nous vous invitons à vous référer au livret d'accueil des familles 2026.

Repas du midi pris sur le Club Enfants : trois jours par semaine, vous pouvez nous confier votre jeune sur le temps du repas du midi. Les repas pris par vos jeunes ne seront pas facturés, à l'issue du séjour puisque le séjour est en pension complète.

LORS DE VOTRE ARRIVEE

Avant votre arrivée sur le site, **il faut indiquer votre heure d'arrivée à l'accueil du lieu de vacances, pour les formalités d'accueil et la remise des clés** de votre logement quelqu'un viendra vous accueillir sur place.

Vous pouvez également contacter **votre responsable de séjour Passerelles jusqu'à 19h**, qui passera vous rendre visite sur votre logement et vous présenter, si vous le souhaitez, le club enfants Passerelles

OPTIONS

ATTENTION il n'y a pas d'options.

Les draps sont fournis mais vous devez apporter votre linge de toilette.

L'entretien de la chambre est à votre charge pour tous renseignements voir directement auprès dunuméro suivant : 02 98 09 84 64

Tous les autres frais (incluant **les taxes de séjour**, options, restauration, activités sur le lieu de vacances) sont à votre charge et à régler directement auprès du gérant du lieu de vacances.